

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2023

DCM N° 23-03-30-6

Objet : Aide d'urgence pour les populations victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

Rapporteur: M. le Maire,

Le 6 février 2023, un double séisme a touché le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de la Syrie, faisant déjà à date plus de 30 000 victimes. La Ville de Metz, au côté de l'Eurométropole de Metz, souhaite témoigner de leur solidarité en venant abonder le fonds d'action extérieure des collectivités territoriale (FACECO) activé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) à cette occasion.

Le FACECO assure que les fonds engagés seront utilisés avec pertinence eu égard à la situation d'urgence, qu'ils sont gérés par des experts de l'aide humanitaire d'urgence et que leur utilisation sera scrupuleusement tracée.

Il est proposé de venir abonder le fonds d'action extérieure des collectivités territoriale (FACECO) à hauteur de 10 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'ampleur de la catastrophe qui a touché la Turquie et la Syrie, le 6 février 2023,

CONSIDERANT l'aide d'urgence qu'il est nécessaire d'apporter aux populations sinistrées,

CONSIDERANT le fonds d'action extérieure des collectivités territoriale (FACECO) activé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) à cette occasion,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle de 10 000 € destinée au financement d'actions à caractère humanitaire en faveur des populations de Turquie et de Syrie.
- **D'ABONDER** à cet effet le fonds de concours spécifique mis en place par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Service à l'origine de la DCM : Mission coopération institutionnelle, internationale et européenne
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230330-124138-DE-1-1
N° de l'acte : 124138

Délibération rendue exécutoire le 3 avril 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,